



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R24-2024-057

PUBLIÉ LE 25 MARS 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-03-25-00007 - ARRETE 2024-DG-005 Portant habilitation d'un inspecteur désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à exercer les fonctions de police judiciaire prévues en matière de contrôle sanitaire et d'inspection dans les champs sanitaire et médico-social et du tourisme (4 pages)	Page 3
R24-2024-03-25-00003 - ARRETE 2024-DSTRAT-007 (1 page)	Page 8
R24-2024-03-25-00001 - ARRETE 2024-DSTRAT-008 (16 pages)	Page 10
R24-2024-03-25-00002 - ARRETE 2024-DSTRAT-009 (28 pages)	Page 27
R24-2024-03-25-00006 - arrêté n° 2024-DG-004 portant habilitation d'un inspecteur désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à excercer les fonctions de police judiciaire prévues en matière de contrôle sanitaire et d'inspection dans les champs sanitaire et médico-social et du tourisme (4 pages)	Page 56

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /

R24-2024-03-22-00001 - ARRETE N° 2024-DD45-OSMS-0011 ?? modifiant la composition nominative de la Commission d'activité libérale ?? du Centre hospitalier universitaire d Orléans (45) ?? (3 pages)	Page 61
--	---------

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-03-25-00007

ARRETE 2024-DG-005 Portant habilitation d'un inspecteur désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à exercer les fonctions de police judiciaire prévues en matière de contrôle sanitaire et d'inspection dans les champs sanitaire et médico-social et du tourisme

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE

portant habilitation d'un inspecteur désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à exercer les fonctions de police judiciaire prévues en matière de contrôle sanitaire et d'inspection dans les champs sanitaire et médico-social et du tourisme

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU les articles L.1431-1 et L.1431-2 du Code de la santé publique, relatifs aux missions et compétences des Agences Régionales de Santé,

VU l'article L. 1435-7 du Code de la santé publique autorisant le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé à désigner parmi les personnels de l'Agence des inspecteurs pour remplir les missions de contrôle mentionnées ci-dessus,

VU les articles L. 1421-2, L. 1421-3 et L. 1427-1 du Code de la santé publique régissant les conditions d'organisation et de protection de l'exercice des fonctions de contrôle des contrôleurs et des inspecteurs mentionnés aux articles L. 1421-1 et L. 1435-7 du même Code,

VU les articles L. 1312-1 et R. 1312-1 à R. 1312-7 du Code de la santé publique (CSP) donnant mission aux inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et aux inspecteurs désignés par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé – agents mentionnés aux articles L.1421-1 et L.1435-7 du même Code – de rechercher et constater les infractions aux dispositions du Livre III (« Protection de la santé et environnement »), première partie du dit Code,

VU les dispositions du Livre V, Titre I (« Lutte contre le tabagisme »), de la troisième partie du Code de la santé publique, notamment l'article L. 3515-1, donnant mission aux inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et aux inspecteurs mentionnés à l'article L. 1435-7 du même Code de procéder à la recherche et à la constatation des infractions à l'interdiction de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif, instituée par les articles L. 3511-7 et R. 3511-1 à R. 3511-8 et sanctionnée par les articles R. 3512-1 à R. 3512-4 du dit Code,

VU les articles L.313-13 et L.313-13-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) portant définition du contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil relevant du régime de l'autorisation administrative de création et de fonctionnement,

VU l'article R. 331-6 du Code d'action sociale et des familles (CASF) habilitant les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et les inspecteurs désignés par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé à constater les infractions mentionnées à l'article L. 331-8-2 du dit Code,

VU l'article R. 412-15 du Code du tourisme habilitant les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et les inspecteurs désignés par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé à constater les infractions mentionnées au II de l'article L. 412-2 du dit Code,

VU le Code de procédure pénale, notamment les articles 12, 14, 15 et 28,

VU le décret du 7 juin 2023, publié au Journal Officiel de la République Française le 08 juin 2024, portant nomination de Madame Clara de BORT, en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre Val-de-Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

VU le décret n° 2007-75 du 22 janvier 2007 relatif à l'habilitation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales chargés de constater les infractions en matière de contrôle sanitaire

VU l'arrêté n°2024-DSTRAT-002 du 29 janvier 2024 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire désignant Monsieur LACROIX Laurent comme inspecteur ayant la qualité de pharmacien,

Considérant la circulaire du ministre de la Santé et des Solidarités – Direction Générale de la Santé du 25 janvier 2007 relative à l'organisation de plans départementaux de contrôle de l'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et aux prérogatives de police judiciaire des agents du ministère de la Santé dans le cadre de ces plans,

Sur proposition du Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de ses attributions et selon les prérogatives qui lui sont reconnues par les Codes de la santé publique, de procédure pénale, de l'action sociale et des familles et du tourisme, Monsieur LACROIX Laurent, pharmacien désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire comme inspecteur, est habilité à exercer les fonctions de police judiciaire suivantes :

- Rechercher et constater les infractions mentionnées à l'article L. 1312-1 du Code de la santé publique;
- Rechercher et constater les infractions à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif édictées par les dispositions de l'article L. 3511-7 du Code de la santé publique ;
- Rechercher et constater les infractions mentionnées à l'article L. 331-8-2 du Code de l'action sanitaire et sociale ;
- Rechercher et constater les infractions mentionnées au II de l'article L. 412-2 du Code du tourisme.

ARTICLE 2 : L'habilitation du présent arrêté délivrée à Monsieur LACROIX Laurent sera exercée dans les limites territoriales de la région administrative Centre-Val de Loire et dans les conditions fixées par les articles 12, 14 et 15 du Code de procédure pénale.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté n'a d'effet qu'autant que Monsieur LACROIX Laurent est en activité à l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ; toute cessation individuelle de fonction sera sanctionnée par une modification en conséquence du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur LACROIX Laurent, agent dûment habilité par le présent arrêté et n'ayant pas été précédemment assermenté, devra prêter serment devant le Tribunal Judiciaire de son lieu de résidence administrative, conformément aux dispositions de l'article R. 1312-5 du Code de la santé publique, et fera enregistrer sa prestation de serment sur sa carte professionnelle.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la personne bénéficiaire ou de sa

publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice régionale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny- 131 rue du Faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 ORLÉANS cedex 1 ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le tribunal compétent par voie postale à l'adresse : Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLÉANS ou par voie électronique via l'application Télé recours : www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A ORLEANS, le 25 Mars 2024

La directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N° 2024-DG-005

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-03-25-00003

ARRETE 2024-DSTRAT-007

ARRETE

Portant sur le renouvellement de l'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16,

VU l'avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 30 janvier 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : a obtenu le renouvellement d'agrément, au niveau régional, pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans :

- Union départementale des associations familiales d'Eure-et-Loir

ARTICLE 2 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

FAIT A ORLEANS, le 25 Mars 2024
La Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N°2024-DSTRAT-007

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-03-25-00001

ARRETE 2024-DSTRAT-008

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE

relatif à la composition de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret,

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté n°2024-DSTRAT-005 en date du 19 Février 2024, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

VU l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 102 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

ARTICLE 2 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

Trois conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Égalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Six représentants des départements :

Titulaires	Suppléants
18 : Marie-Line CIRRE Conseillère départementale du Cher	18 : Bénédicte de CHOULOT Vice-présidente en charge des affaires sociales et de l'insertion – Conseil départemental du Cher
28 : Evelyne LEFEBVRE, 6ème Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	28 : Stéphanie COUTEL, Conseillère départementale Eure-et-Loir
36 : Marc FLEURET Président du Conseil départemental de l'Indre	36 : Gérard MAYAUD Vice-président du Conseil départemental de l'Indre
37 : Cécile CHEVILLARD Vice-présidente en charge de politique du handicap – Conseil départemental d'Indre-et-Loire	37 : Geneviève GALLAND Déléguée Personnes âgées Conseil départemental d'Indre-et-Loire
41 : Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-Présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et-Cher	41 : Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
45 : Christian BRAUX Vice-président Conseil départemental du Loiret	45 : Corinne MELZASSARD Conseillère départementale Loiret

Trois représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
Fabien VERDIER Président Grand Châteaudun	Dominique SOULET Conseiller communautaire Chartres Métropole
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennaises

Trois représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Maire de Champhol (28)
Marie ALLAIRE Adjoint au maire d'Olivet (45)	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent-en-Gâtines (37)
Nicolas NAULEAU Maire de Culan (18)	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau (41)

ARTICLE 3 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	En attente de désignation
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et-Cher URAF
Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire	Pascal MORANDI Délégué National Région Centre-Val de Loire Vie Libre
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
Jean de MONTCHALIN Président UNAPEI Centre-Val de Loire	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Familles Rurales d'Eure-et-Loir

Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
--	---

Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
28 Alain BANNIER UNSA Retraités	18 En attente de désignation
36 Hubert JOUOT Famille Rurale	41 Abel JOUBERT UNIRC
37 Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT	37 Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
37 André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45	45 Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)

Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
28 Eric ALVES Trésorier Adjoint APEDAEL 28	18 En attente de désignation
36 En attente de désignation	41 Emmanuelle RENSON – RAVELOSON APF France Handicap
37 Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	37 Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre
45 Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	45 Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées

	mentales (ADAPEI)
--	-------------------

ARTICLE 4 : Le 3^{ème} collège est composé des présidents des conseils territoriaux de santé (CTS) ou de leur représentant. Il comprend 6 membres :

Titulaires	Suppléants
Philippe SAUNE Président du CTS 18	Philippe DOLIVET Vice-Président du CTS 18
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	Martine VILLEDIEU Présidente de la Formation Expression des Usagers du CTS 28
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36
Pascal OREAL Président du CTS 37	En attente de désignation
Olivier SERVAIRE-LORENZET Président du CTS 41	Laure JACQUES-FELIX 2ème Vice-présidente du CTS 41
Frédérique VARIN Présidente du CTS 45	Marie-Thérèse PINCELOUP Vice-présidente du CTS 45

ARTICLE 5 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Sophie BROUTIN Représentante CFTC	Denis MAIQUES Représentant CFTC
Sylvie BERTUIT Représentante CGT	Cécile HUBERT Représentante CGT
Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre	Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre

Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaires	Suppléants
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIRJSO La Couronnerie CPME
Charles COUTE Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante MEDEF Centre-Val de Loire
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

ARTICLE 6 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaires	Suppléants
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep
Francis GEST La Croix Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :

Titulaires	Suppléant
Pascale RETHORE Directeur Risques Professionnels et Interventions sociales	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction Action Sociale

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
Alain BOUCREL Administrateur CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
Catherine PELLETIER Directrice CPAM du Loiret, DCGDR	Sylvie HOURCADE DCGDR Délégué

ARTICLE 7 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres:

Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Education Nationale	En attente de désignation
Isabelle MEYER Infirmière conseillère technique de Monsieur le Recteur	Lydie ODION Infirmière conseillère technique départementale (45)

Deux représentants des services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Thierry LESTURGEON Directeur SISTEL 28	Bruno ANTOINET Directeur CIHL 45
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	Hervé CIBOIT Directeur APST 37

Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint Pôle citoyenneté et cohésion sociale	Nathalie LOISEAU HUBERT Puéricultrice
Dr Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé PMI du Loiret

Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD Membre du Conseil d'administration France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Henri FOREST Secrétaire Adjoint FNE Centre-Val de Loire

ARTICLE 8 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 37 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	Olivier BOYER Directeur général du Centre Hospitalier d'Orléans

Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Rémi FAUQUEMBERGUE Directeur du Centre Hospitalier de Bourges
Pr. Laurent MEREGHETTI Président de la CME du CHU de Tours	Pr Régis HANKARD Président de la CME du CHU d'Orléans
Dr Hamid AKRAM Président de CME du Centre Hospitalier George Sand à Bourges	Dr Mayer AZOUKI Président de CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI Président du Directoire NCT	Thierry CHAGNAUD Directeur Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours
Dr Gilles ASPE Président de CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr en Val	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oréliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Emmanuel CIROT Pharmacien gérant PUI et Président de CME Centre Bois Gibert VYV 3 Centre-Val De Loire	Eric MAILLOCHAUD Directeur Centre Bois-Gibert
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR La Ménaudière

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD-HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées:

Titulaires	Suppléants
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional – CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Gilles GAILLARD Président PEP 45	Thierry WITTNER Directeur de l'Apajh 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées:

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Etienne POINSARD Délégué Régional – SYNERPA Centre-Val de Loire
Mathilde LEYLE Conseillère technique – URIOPSS Centre	En attente de désignation
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant
<p>Michaël ABES Directeur régional de l'association Addictions France</p>	<p>Sandrine FONTAINE Présidente de la FAS Centre-Val de Loire</p>

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant
<p>Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire</p>	<p>Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire</p>

Un représentant des CPTS implantées dans la région :

Titulaire	Suppléant
<p>Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28</p>	<p>Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaut Nord</p>

Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
<p>En attente de désignation</p>	<p>En attente de désignation</p>

Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant
<p>Pr Saïd LARIBI Chef du Département de Médecine d'Urgence Urgences - SAMU 37 – SMUR CHU de Tours</p>	<p>Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU-SMUR-CESU CH de Dreux</p>

Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes- Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Colonel hors classe Michaël BRUNEAU Directeur départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Dr Didier HUGUET Fédération des URPS CVL URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens
Dr André THES Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Fabienne KOCHERT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Dr Véronique FAUCHIER Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Pierre BIDAUT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Morgan COLAS Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES	Philippe JAUBERTIE Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre -Val de Loire - GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE-IMG

Un représentant du ministère de la défense

Titulaire	Suppléant
MC BRET Gaëlle Adjoint technique 14ème CMA de Tours	MC Gérald SAMY Commandant 14ème CMA de Tours

Deux représentants parmi les responsables de DAC :

Titulaire	Suppléant
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	En attente de désignation
Delphine DIF-THIERY Directrice DAC 36	Marie-Sophie GAUDOUEN Directrice DAC 37

ARTICLE 9 : Le 8^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Pr Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours
Dr Béatrice BIRMELE Médecin, CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau

ARTICLE 10 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie:

- le Préfet de région ;
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire ;
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- les chefs de services de l'État en région Centre-Val de Loire
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours ;
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;
- le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre ou son représentant.

ARTICLE 11 : L'arrêté n° 2024-DSTRAT-005 du 19 Février 2024 est abrogé.

ARTICLE 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

ARTICLE 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

FAIT A ORLEANS, le 25 Mars 2024
La directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N° 2024-DSTRAT-008

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-03-25-00002

ARRETE 2024-DSTRAT-009

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE

relatif à la composition des commissions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret,

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté n°2024-DSTRAT-006 en date du 19 Février 2024, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

VU l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commission permanente est composée des membres cités dans l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée des membres cités dans l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée des membres cités dans l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La Commission spécialisée « Prévention » est composée des membres cités dans l'annexe 4 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée des membres cités dans l'annexe 5 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : L'arrêté n°2024-DSTRAT-006 du 19 Février 2024 est abrogé.

ARTICLE 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

FAIT A ORLEANS, le 25 Mars 2024
La directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N°2024-DSTRAT-009

ANNEXE 1

Composition de la commission permanente de la CRSA Centre-Val de Loire

Président de la Commission permanente
Olivier SERVAIRE-LORENZET Président de la CRSA

Vice-présidents de la Commission permanente	
Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Président de la CSOS	En attente de désignation
Aude BRARD Présidente de la CSMS	Gérard CHABERT Vice-président de la CSMS
Céline LECLERC Présidente de la CSP	Jean-Claude BOURQUIN Vice-Président de la CSP
Dominique BEAUCHAMP Présidente de la CSDU	Martine VANDERMEERSCH Vice-présidente de la CSDU

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la Commission Territoire, Agriculture, Alimentation
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et- Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher

Le 2^e collège (représentants d'usagers des services de santé ou médico-sociaux) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
En attente de désignation	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Le 5^{ème} collège (cohésion et la protection sociales) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Francis GEST La Croix Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS Centre

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
Anne-Joëlle LEGOURD Membre Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Henri FOREST Secrétaire Adjoint FNE Centre-Val de Loire

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres, dont au moins 1 représentant des professionnels du système de santé et 1 représentant des gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	Olivier BOYER Directeur général du CHRU d'Orléans
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	En attente de désignation
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

Le 8^{ème} collège (personnalités qualifiées) est représenté par 1 membre :

Titulaire
Pr Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours

ANNEXE 2

Composition de la Commission spécialisée « Organisation des soins » de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 4 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation

Un représentant des départements :

Titulaire	Suppléant
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile -Conseil départemental Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseil départemental Loir-et-Cher

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Mairie de Champhol (28)

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 4 membres :
Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	En attente de désignation

<p>Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire</p>	<p>Pascal MORANDI Délégué National Région Centre- Val de Loire Vie Libre</p>
---	--

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
<p>André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45</p>	<p>Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)</p>

Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
<p>Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37</p>	<p>Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre</p>

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
<p>Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36</p>	<p>Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36</p>

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 6 membres :

Trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
<p>Habiba AZOUZI Représentante CFDT</p>	<p>Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT</p>
<p>Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre</p>	<p>Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre</p>
<p>Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régional Centre CFE-CGC</p>	<p>Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC</p>

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
Catherine PELLETIER Directrice CPAM du Loiret, DCGDR	Sylvie HOURCADE DCGDR Délégué

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 25 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	Olivier BOYER Directeur général du CHR d'Orléans
Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Rémi FAUQUEMBERGUE Directeur du Centre Hospitalier de Bourges
Pr. Laurent MEREGHETTI Président de la CME du CHU de Tours	Pr Régis HANKARD Président de la CME du CHU d'Orléans
Dr Hamid AKRAM Président de CME du Centre Hospitalier George Sand à Bourges	Dr Mayer AZOUKI Président de CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI Président du directoire NCT	Thierry CHAGNAUD Directeur Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours
Dr Gilles ASPE Président CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr-sur-Loire	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oreliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Emmanuel CIROT Pharmacien gérant PUI et Président de CME Centre Bois Gibert VYV 3 Centre-Val De Loire	Eric MAILLOCHAUD Directeur Centre Bois-Gibert
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR Le Menaudière

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD- HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et de maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé - Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire

Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28	Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaux Nord

Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L.6327-2 et L.6327-3 :

Titulaire	Suppléant
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	En attente de désignation

Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant
Pr Saïd LARIBI Chef du département de médecine d'urgence Urgences-Samu 37-SMUR, CHU de Tours	Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU SMUR CESU CH de Dreux

Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Colonel Michaël BRUNEAU Directeur Départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur Départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Véronique FAUCHIER URPS Médecin	Dr Pierre BIDAUT URPS Médecin
Morgan COLAS URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Philippe JAUBERTIE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
Dr Didier HUGUET URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens

Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire- GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE-IMG

Un représentant du ministère de la Défense

Titulaire	Suppléant
MC BRET Gaëlle Adjoint technique 14ème CMA de Tours	MC Gérald SAMY Commandant 14ème CMA de Tours

Deux membres issus de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée organisation des soins :

Titulaires	Suppléants
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUSTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

ANNEXE 3
Composition de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Egalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

Titulaires	Suppléants
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
Evelyne LEFEBVRE 6 ^{ème} Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennaises

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
En attente désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :
Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente désignation

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT 37	Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
Hubert JOUOT Famille Rurale	Albel JOUBERT UNIRC

Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascal OREAL Président du CTS 37	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :
 Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIJSO La Couronnerie CPME

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur Mutualité française Centre

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 10 membres :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse
Gilles GAILLARD Président des PEP 45	Thierry WITTNER Directeur de l'Apajh 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Etienne POINSARD Délégué Régional – SYNERPA Centre-Val de Loire
Mathilde LEYLE Conseillère technique – URIOPSS Centre	En attente de désignation
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service
---	---

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant
Michaël ABES Directeur régional de l'association Addictions France	Sandrine FONTAINE Présidente de la FAS Centre-Val de Loire

Un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Deux membres issus de la commission spécialisée organisation des soins sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD- HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR Le Menaudière

ANNEXE 4
Composition de la Commission spécialisée « Prévention »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

Titulaire	Suppléant
Evelyne LEFEBVRE 6 ^{ème} Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :

Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre- Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES

<p>Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire</p>	<p>Pascal MORANDI Délégué National Région Centre- Val de Loire Vie Libre</p>
<p>Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir</p>	<p>Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir</p>
<p>Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire</p>	<p>Solange VANIER Présidente de l'UDAF de Loir-et- Cher URAF</p>

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

<p>Titulaire Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT 37</p>	<p>Suppléant Patrick SORAIS Président Sport Santé du Pays Chinonais</p>
--	--

Un représentant des associations de personnes handicapées :

<p>Titulaire Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37</p>	<p>Suppléant Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre</p>
---	--

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

<p>Titulaire Frédérique VARIN Présidente du CTS 45</p>	<p>Suppléant Marie-Thérèse PINCELOUP Vice-présidente du CTS 45</p>
---	---

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :

Un représentant des organisations syndicales de salariés :

<p>Titulaire Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC</p>	<p>Suppléant Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC</p>
---	---

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 4 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant
Francis GEST La Croix-Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS Centre

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de l'assurance vieillesse :

Titulaire	Suppléant
Pascale RETHORE Directeur Risques Professionnels et Interventions sociales	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction Action Sociale

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
Alain BOUCREL Administrateur CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 6 membres:

Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaire	Suppléant
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Education Nationale	En attente de désignation

Un représentant des services de santé au travail :

Titulaire	Suppléant
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	Hervé CIBOIT Directeur APST 37

Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaire	Suppléant
Dr Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé PMI du Loiret

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD Membre Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Henri FOREST Secrétaire Adjoint FNE Centre-Val de Loire

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres :

Un représentant mentionné au a) b) c) ou d) du collège des offreurs de santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant mentionné au e) ou f) du collège des offreurs de santé :

Titulaire	Suppléant
Pierre GOUABAUULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Deux membres des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

ANNEXE 5
Composition de la commission spécialisée
« Droits des usagers du système de santé »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 7 membres :

Trois représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et- Cher URAF
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
Jean de MONTCHALIN Président UNAPEI Centre-Val de Loire	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Famille Rurale d'Eure- et-Loir

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Hubert JOUOT Famille Rurale	Abel JOUBERT UNRIC
André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45	Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)

Deux représentants des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	Martine VILLEDIEU Présidente de la Formation Expression des Usagers du CTS 28
Philippe SAUNE Président du CTS 18	Philippe DOLIVET Vice-président du CTS 18

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIRJSO La Couronnerie CPME

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociale) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-03-25-00006

arrêté n° 2024-DG-004 portant habilitation d'un inspecteur désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à exercer les fonctions de police judiciaire prévues en matière de contrôle sanitaire et d'inspection dans les champs sanitaire et médico-social et du tourisme

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE

portant habilitation d'un inspecteur désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à exercer les fonctions de police judiciaire prévues en matière de contrôle sanitaire et d'inspection dans les champs sanitaire et médico-social et du tourisme

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU les articles L.1431-1 et L.1431-2 du Code de la santé publique, relatifs aux missions et compétences des Agences Régionales de Santé,

VU l'article L. 1435-7 du Code de la santé publique autorisant le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé à désigner parmi les personnels de l'Agence des inspecteurs pour remplir les missions de contrôle mentionnées ci-dessus,

VU les articles L. 1421-2, L. 1421-3 et L. 1427-1 du Code de la santé publique régissant les conditions d'organisation et de protection de l'exercice des fonctions de contrôle des contrôleurs et des inspecteurs mentionnés aux articles L. 1421-1 et L. 1435-7 du même Code,

VU les articles L. 1312-1 et R. 1312-1 à R. 1312-7 du Code de la santé publique (CSP) donnant mission aux inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et aux inspecteurs désignés par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé – agents mentionnés aux articles L.1421-1 et L.1435-7 du même Code – de rechercher et constater les infractions aux dispositions du Livre III (« Protection de la santé et environnement »), première partie du dit Code,

VU les dispositions du Livre V, Titre I (« Lutte contre le tabagisme »), de la troisième partie du Code de la santé publique, notamment l'article L. 3515-1, donnant mission aux inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et aux inspecteurs mentionnés à l'article L. 1435-7 du même Code de procéder à la recherche et à la constatation des infractions à l'interdiction de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif, instituée par les articles L. 3511-7 et R. 3511-1 à R. 3511-8 et sanctionnée par les articles R. 3512-1 à R. 3512-4 du dit Code,

VU les articles L.313-13 et L.313-13-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) portant définition du contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil relevant du régime de l'autorisation administrative de création et de fonctionnement,

VU l'article R. 331-6 du Code d'action sociale et des familles (CASF) habilitant les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et les inspecteurs désignés par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé à constater les infractions mentionnées à l'article L. 331-8-2 du dit Code,

VU l'article R. 412-15 du Code du tourisme habilitant les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et les inspecteurs désignés par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé à constater les infractions mentionnées au II de l'article L. 412-2 du dit Code,

VU le Code de procédure pénale, notamment les articles 12, 14, 15 et 28,

VU le décret du 7 juin 2023, publié au Journal Officiel de la République Française le 08 juin 2024, portant nomination de Madame Clara de BORT, en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre Val-de-Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

VU l'arrêté n°2024-DSTRAT-002 du 29 janvier 2024 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire désignant Madame KREMER Sauvanne comme inspecteur,

Considérant la circulaire du ministre de la Santé et des Solidarités – Direction Générale de la Santé du 25 janvier 2007 relative à l'organisation de plans départementaux de contrôle de l'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et aux prérogatives de police judiciaire des agents du ministère de la Santé dans le cadre de ces plans,

Sur proposition du Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de ses attributions et selon les prérogatives qui lui sont reconnues par les Codes de la santé publique, de procédure pénale, de l'action sociale et des familles et du tourisme, Madame KREMER Sauvanne, désignée par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire comme inspecteur, est habilitée à exercer les fonctions de police judiciaire suivantes :

- Rechercher et constater les infractions mentionnées à l'article L. 1312-1 du Code de la santé publique ;
- Rechercher et constater les infractions à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif édictées par les dispositions de l'article L. 3511-7 du Code de la santé publique ;
- Rechercher et constater les infractions mentionnées à l'article L. 331-8-2 du Code de l'action sanitaire et sociale ;
- Rechercher et constater les infractions mentionnées au II de l'article L. 412-2 du Code du tourisme.

ARTICLE 2 : L'habilitation du présent arrêté délivrée à Madame KREMER Sauvanne sera exercée dans les limites territoriales de la région administrative Centre-Val de Loire et dans les conditions fixées par les articles 12, 14 et 15 du Code de procédure pénale.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté n'a d'effet qu'autant que Madame KREMER Sauvanne est en activité à l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ; toute cessation individuelle de fonction sera sanctionnée par une modification en conséquence du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Madame KREMER Sauvanne, agent dûment habilité par le présent arrêté et n'ayant pas été précédemment assermenté, devra prêter serment devant le Tribunal Judiciaire de son lieu de résidence administrative, conformément aux dispositions de l'article R. 1312-5 du Code de la santé publique, et fera enregistrer sa prestation de serment sur sa carte professionnelle.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la personne bénéficiaire ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice régionale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny- 131 rue du Faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 ORLÉANS cedex 1 ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé ;

- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le tribunal compétent par voie postale à l'adresse : Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLÉANS ou par voie électronique via l'application Télé recours : www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A ORLEANS, le 25 Mars 2024

La directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N° 2024-DG-004

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Loiret

R24-2024-03-22-00001

ARRETE N° 2024-DD45-OSMS-0011
modifiant la composition nominative de la
Commission d'activité libérale
du Centre hospitalier universitaire d Orléans (45)

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOIRET

ARRETE N° 2024-DD45-OSMS-0011

modifiant la composition nominative de la Commission d'activité libérale
du Centre hospitalier universitaire d'Orléans (45)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.6154-1 à L.6154-7 ainsi que les articles R 6154-11 à R 6154-14 ;

VU le décret n°2010-336, du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2017-523, du 11 avril 2017, modifiant les dispositions relatives à l'exercice d'une activité libérale dans les établissements publics de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de Bort en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU l'arrêté n°2023-DD45-OSMS-0022 fixant la composition nominative de la Commission d'activité libérale du Centre hospitalier régional d'Orléans, dans le Loiret, en date du 20 juillet 2023 ;

VU la décision n°2023-DG-DS45-0003 du 24 septembre 2023, portant délégation de signature à la Directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Loiret ;

CONSIDERANT les propositions des instances consultées dans la procédure de renouvellement des membres de Commission d'activité libérale du Centre hospitalier régional d'Orléans.

CONSIDERANT la désignation du Docteur Sandrine FRINOT ROUSSEAU (titulaire) et du Docteur Sylvie GRIVET (suppléante) en qualité de représentant du Conseil départemental du Loiret de l'ordre des médecins du Loiret.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2023-DD45-OSMS-0022 fixant la composition nominative de la Commission d'activité libérale du Centre hospitalier régional d'Orléans, dans le Loiret, en date du 20 juillet 2023, sont rapportées.

ARTICLE 2 : La nouvelle composition de la commission d'activité libérale du Centre hospitalier universitaire d'Orléans (Loiret) est fixée ainsi qu'il suit :

1° En qualité de représentant du Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Loiret, n'exerçant pas dans l'établissement et n'ayant pas d'intérêt dans la gestion d'un établissement de santé privé :

- Docteur Sandrine FRINOT ROUSSEAU (titulaire)
- Docteur Sylvie GRIVET (suppléante)

2° En qualité de représentants du conseil de surveillance parmi ses membres non-médecins :

- Madame Ghislaine BONNIN-GABRIEL
- Monsieur Grégory QUINET

3° En qualité de représentant du directeur d'établissement public de santé :
Monsieur Olivier FERRENDIER

4° En qualité de représentant de la caisse primaire d'assurance maladie du Loiret :

Madame la Directrice de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Loiret ou son représentant

5° En qualité de représentants de la commission médicale d'établissement :

- Praticiens exerçant une activité libérale :
Docteur Hussein IBRAHIM
Docteur Gilles METRARD
- Praticien statutaire temps plein n'exerçant pas d'activité libérale :
Docteur Antonin SABON

6° En qualité de représentante des usagers du système de santé parmi les usagers membres du conseil de surveillance :

Madame Danièle DESCLERC DULAC (Association SOS hépatites)

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions prévues par l'article R 6154-14 du Code de la santé publique, la durée du mandat des membres est fixée à trois ans.

Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- Gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par le site informatique Télérecours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 5: Le Directeur Général du Centre hospitalier universitaire d'Orléans, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la Directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 22 mars 2024
Pour la Directrice générale
la Directrice départementale du Loiret
Signé : Catherine FAYET